

## Commune D'ORVAULT

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi seize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 décembre 2024 sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Armelle CHABIRAND,	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **32. Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Exercice 2024**

---

### ***Monsieur HURTREL rapporte :***

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville d'Orvault chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L. 123-4 à L. 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précisent les attributions de cet établissement public.

Le soutien de la Ville d'Orvault au CCAS sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre, dont le montant prévisionnel est inscrit au budget primitif de la Ville en dépense, et au budget primitif du CCAS en recette. Cette subvention contribue à la mise en œuvre par le CCAS de sa politique d'action sociale.

Afin d'attribuer un concours financier au plus près des besoins effectifs du CCAS, il est proposé de réévaluer le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre à l'approche du terme de l'exercice en cours, et de fixer explicitement son montant définitif par délibération du Conseil Municipal.

Au titre de l'exercice 2024, la subvention d'équilibre prévisionnelle de la Ville d'Orvault au CCAS était ainsi prévue au budget primitif à hauteur de 40 000,00 €.

Au vu de l'exécution comptable projetée en date du 26 novembre 2024 du budget du CCAS pour l'année 2024, il apparaît un déficit de fonctionnement annuel prévisionnel d'environ 86 000 €. Il faut toutefois rappeler que le budget du CCAS dispose d'un excédent reporté de 109 790 €.

Considérant l'exécution comptable projetée du budget du CCAS pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de conserver un niveau d'excédent reporté permettant de faire face aux éventuels aléas,

Il est proposé de fixer le montant définitif de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS à hauteur du montant inscrit au budget primitif, soit 40 000,00 €.

### ***DECISION***

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ALLOUER** au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orvault une subvention d'équilibre d'un montant de 40 000,00 €, au titre de l'exercice 2024.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2024, article 657362, fonction 520

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 17 décembre 2024

Pour le Maire  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le : **17 DEC. 2024**  
Et par publication le : **17 DEC. 2024**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Faint, illegible text in the upper right quadrant.

Faint, illegible text in the middle left quadrant.

Faint, illegible text in the middle right quadrant.



Handwritten signature or initials in blue ink, located to the right of the official seal.

Faint, illegible text in the lower left quadrant.

Faint, illegible text in the lower middle quadrant.

Faint, illegible text in the lower right quadrant.

Faint, illegible text in the lower right quadrant.